



**DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
SAINTE-CROIX  
Séance du Mardi 21 octobre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt et un octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué par courrier électronique le quatorze octobre, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean-Marc BALARAN, Maire.

Étaient présents :

Jean-Marc BALARAN (Maire), Christine ROIG (Adjointe), Didier BOURG (Adjoint), Bertrand FOPPA, Pascal TAUPIAC, Nathalie CALMELS, Vanessa VIALETTES.

Absents excusés : Flavie PIRON, Frédéric ORGUEIL (pouvoir à Nathalie CALMELS), Bertrand ALEXANDRE.

Secrétaire de séance : Nathalie CALMELS

Membres en exercice	Membres présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de votants
10	7	1	8

**N°2025-08-05**

**4.2.3**

**Contrat de l'Agent Technique**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le contrat de travail en CDD de Laurent DEMAJEAN, notre agent technique arrive à échéance au 12 décembre 2025.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le contrat de l'agent technique avait été signé pour une durée de 1 an soit du 13 décembre 2024 au 12 décembre 2025 pour une durée hebdomadaire de 30h, et une rémunération au grade adjoint technique 1<sup>er</sup> échelon (IB 367 ; IM 366)

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se positionner sur la reconduction du contrat de Laurent DEMAJEAN.

**Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents et des membres représentés de :**

- ✓ **VALIDE** la reconduction du contrat de M. Laurent DEMAJEAN dans les mêmes conditions que le contrat actuel qui se termine au 12 décembre 2025.

Fait et délibéré à Sainte-Croix, le 21 octobre 2025

Le Maire,  
Jean-Marc BALARAN

Le Secrétaire de séance  
Nathalie CALMELS